

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE

2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le seize mars à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Manoël DUDOUIT, M. Joël GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LÉCLER, M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESLEY, M. Gilles MALICOT, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Pierrette POUSSET, Mme Martine SAVARY, Mme Aurélie VERGIN, Mme Laëtitia VIVIER

Excusés : Mme Sylvie ASSELIN, Mme Catherine COQUELIN qui a donné pouvoir à Mme Esther BEUVE, M. Pierrick DELACOTTE qui a donné pouvoir à Mme Pierrette POUSSET, Mme Laurence DUFOUR qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, M. Alain EUDES qui a donné pouvoir à Mme Martine SAVARY, Mme Sylvie GAUTIER qui a donné M. Eric CAUVIN, Mme Nathalie LECUIR qui a donné pouvoir à M. Cyril PANIEL, Mme Martine LEPAGE qui a donné pouvoir à M. Alain LENESLEY, M. Vivek SINGH

Absents : M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

Secrétaire de séance : Mme Martine SAVARY

Date de convocation : 9 mars 2023

Date d'affichage : 21 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 18

Pouvoirs : 7

Votants : 25

Délib. n°2023-028 : Foncier - cession de portions de chemins ruraux désaffectés (domaine privé de la commune)

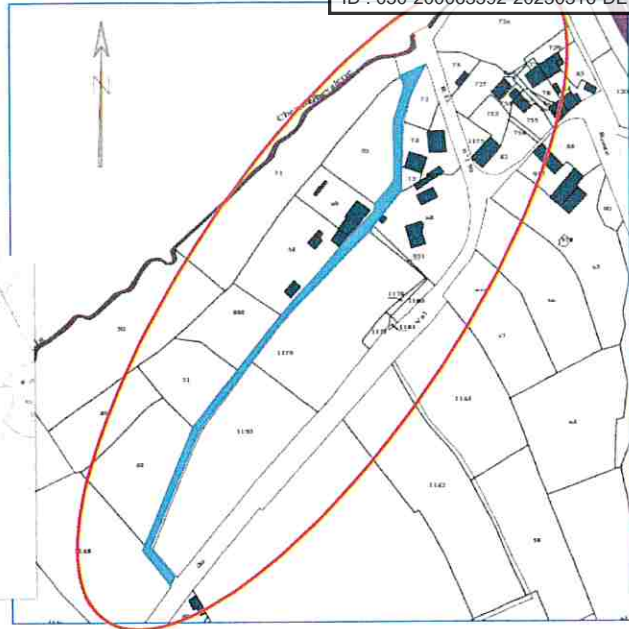
Il est proposé de céder aux riverains intéressés (à condition qu'ils en soient les seuls bénéficiaires) les **portions de chemins ruraux désaffectés** qui ne présentent plus aucun intérêt public et dont il convient de se séparer afin d'économiser les frais d'entretien.

La règle de répartition des frais entre la commune et les acquéreurs éventuels est la suivante :

- Prix : 50 € (la cession à l'euro symbolique n'étant pas réglementaire)
- Frais de notaire (environ 300 €) à la charge de l'acquéreur
- Frais de géomètre (environ 1 200 €) pris en charge pour moitié par la commune et pour moitié par l'acquéreur

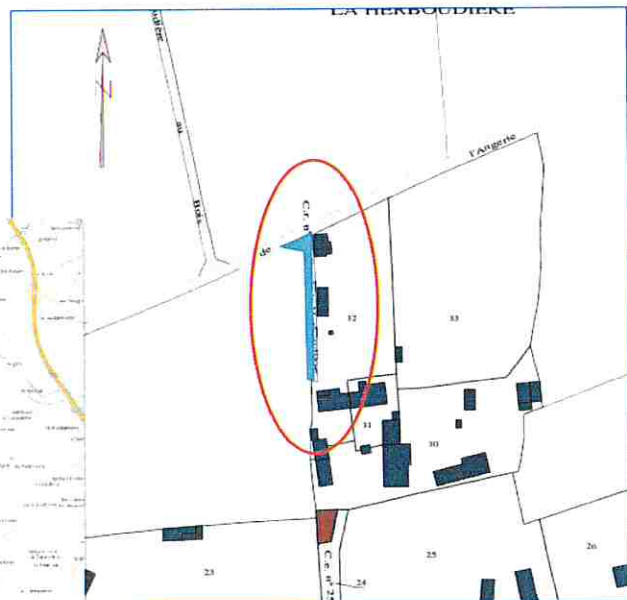
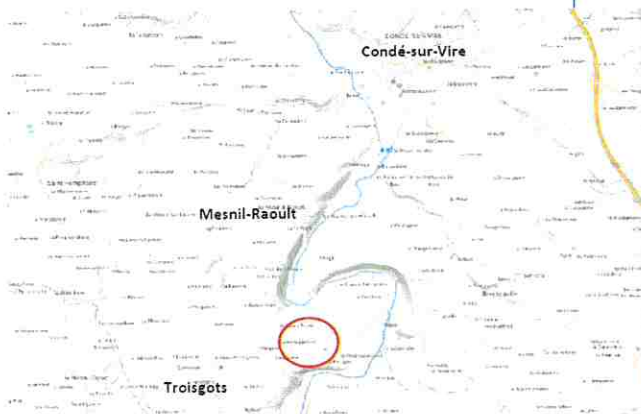
1) Chemin Le Val (Mesnil-Raoult)

- surface : 1 500 m² (environ)
- acquéreur potentiel : Marcelle LAHAIE



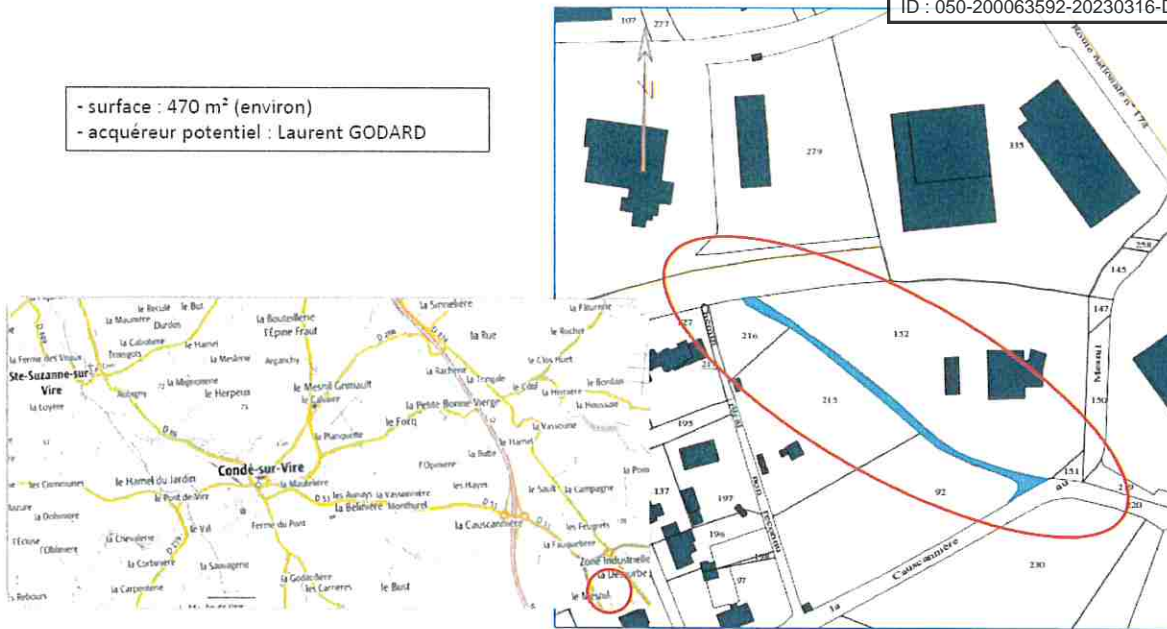
2) Chemin La Herbaudière (Troisgots)

- surface : 215 m² (environ)
- acquéreur potentiel : Mathieu LECARPENTIER et Angélique ROYER



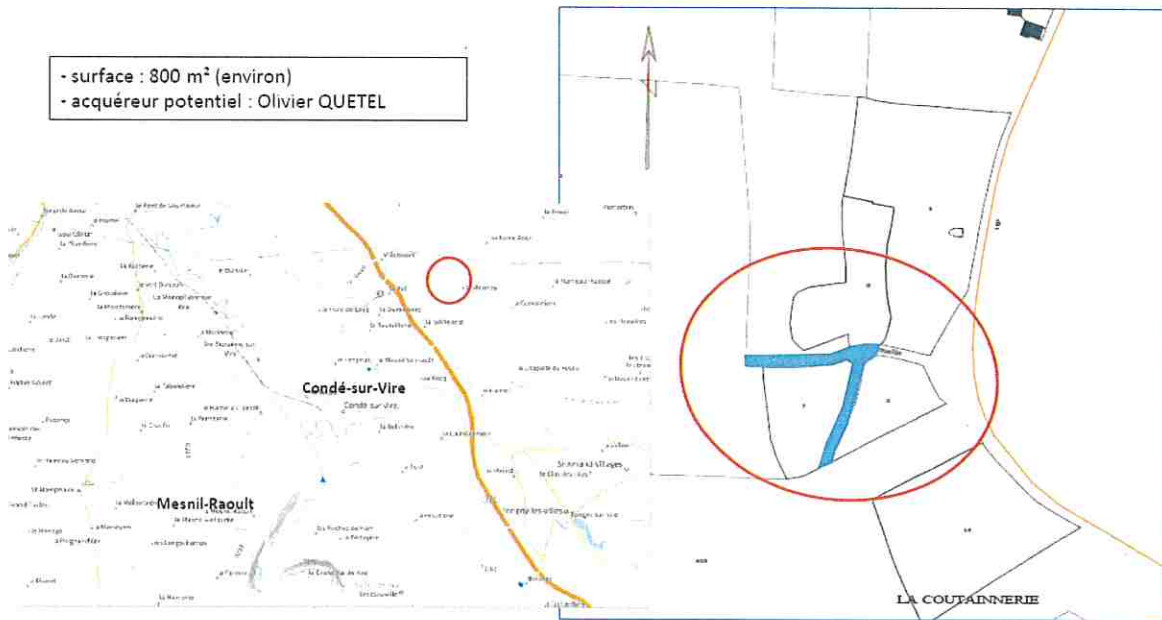
3) Chemin Le Mesnil (Condé-sur-Vire)

- surface : 470 m² (environ)
- acquéreur potentiel : Laurent GODARD



4) Chemin de la Venelle (Le Mezeray à Condé-sur-Vire)

- surface : 800 m² (environ)
- acquéreur potentiel : Olivier QUETEL



Suites de la procédure :

- 🗳️ enquête publique (avril-mai 2023)
- 🗳️ délibération approuvant les cessions (11 mai ou 29 juin 2023)

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- Emettre un avis de principe favorable sur les cessions de portions de chemins envisagées.

Pour : 25	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Laurent PIEN

